

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 19 décembre 2018 lors de sa séance extraordinaire, un premier projet de résolution numéro **PP18-14014** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble portant le numéro civique 7730-7732, 18<sup>e</sup> Avenue et la construction d'un immeuble comprenant 30 logements et un espace communautaire dans le cadre du programme Accès Logis Montréal en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) ».

La demande, telle que soumise, déroge aux articles 46, 49, 81, 119, 413.0.1 et 561 du Règlement de zonage 01-283 en ce qui a trait au mode d'implantation, au pourcentage de maçonnerie, aux usages prescrits, au verdissement d'une cour avant et au nombre minimal d'unités de stationnement exigé.

Ce projet vise la zone 0517 qui se situe entre la 17<sup>e</sup> Avenue, la 19<sup>e</sup> Avenue, la rue Villeray et le boulevard Crémazie Est.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **24 janvier 2019 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---

Publication : [Site web de l'arrondissement et Bureau accès Montréal](#)